Image not found or type unknown

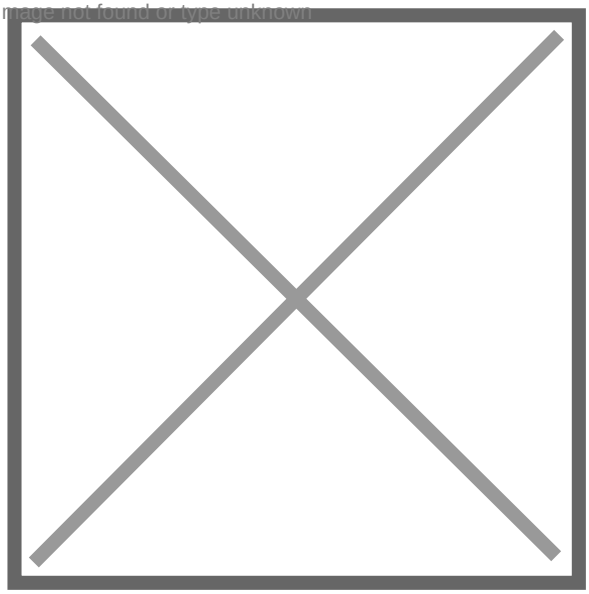

Droit sur un contrat de vente automobile en tant que co emprunteu

Par **litige77**, le **11/05/2009** à **19:52**

Bonjour,
J'ai reçu une lettre de la société ALTOR contentieux me demandant de payer à échéance de 100 euros la somme de 7224.86 €. Sans me donner plus de détail sur le litige. Puis je les ai appelé leur demandant plus d'explication et ils m'ont dit que je devais payer le crédit d'une voiture que mon ex conjoint avait acheté avec moi il y a 10 ans. Nous nous sommes séparés il y a 8 ans et avait fait une demande de surendettement par la Banque de France qui avait été acceptée. Il m'a donc dit que la Banque de France avait racheté le crédit et donc que je n'aurai pas de souci. Or 10 ans plus tard, la société de contentieux ne retrouve pas de trace de l'emprunteur et me demande de régler le solde. En réception de la première lettre, j'ai répondu par lettre recommandé avec AR en demandant la copie du contrat de vente pour savoir si j'était co emprunteur, garant ou autres... Et en demandant plus de renseignement sur le litige. Je reçois une réponse un mois plus tard, une lettre de dernière relance avant procédure sans me donner aucune information aux interrogations que je leur avais posé. Pouvez vous me dire si j'ai le droit de leur demander le contrat de vente ? Pouvez vous me dire si j'ai le droit de porter plainte contre mon ex conjont pour abus de confiance ? Pouvez vous me donner des conseils pour ce litige svp car je ne souhaite pas payer pour cette erreur de jeunesse... Je vous remercie de m'avoir lu et espère avoir des réponses positives.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés